

*Bibliography of Bibliographic Services of European Parliamentary Libraries = Bibliographie der bibliographischen dienste europäischerparliaments-bibliotheken.* Compiled and introduced by Ernst Kohl on behalf of the European Center for Parliamentary Research and Documentation. Bonn, Deutscher Bundestag, Wissenschaftliche dienste, 1990. 93 p.

*Directory = Répertoire = Leitfaden.* Centre européen de recherche et de documentation parlementaires. Luxembourg, Parlement européen; Strasbourg, Conseil de l'Europe, 1992. 103 p.

*Parliamentary Libraries and Information Services: a directory of the member legislatures of the European communities and the Council of Europe = Bibliothèques et services d'information parlementaires : Répertoire des organes législatifs des pays membres des Communautés européennes et du Conseil de l'Europe = Biblioteche e servizi di informazione parlamentari: Repertorio.* Edited and introduced by Dermot Englefield. Roma, Camera dei deputati, 1990. 477 p. (Bibliografica, 4)

*World Directory of National Parliamentary Libraries = Répertoire mondial des bibliothèques parlementaires nationales, 1989.* Ed. by Wolfgang Dietz under the auspices of the Section of Parliamentary Libraries, International Federation of Library Associations and Institutions. Bonn, Deutscher Bundestag, Verwaltungsbibliothek, 1989. 305 p.

Gaston Bernier

Volume 39, numéro 3, juillet–septembre 1993

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1028761ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1028761ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

#### Éditeur(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

#### ISSN

0315-2340 (imprimé)

2291-8949 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

#### Citer ce compte rendu

Bernier, G. (1993). Compte rendu de [*Bibliography of Bibliographic Services of European Parliamentary Libraries = Bibliographie der bibliographischen dienste europäischerparliaments-bibliotheken.* Compiled and introduced by Ernst Kohl on behalf of the European Center for Parliamentary Research and Documentation. Bonn, Deutscher Bundestag, Wissenschaftliche dienste, 1990. 93 p. / *Directory = Répertoire = Leitfaden.* Centre européen de recherche et de documentation parlementaires. Luxembourg, Parlement européen; Strasbourg, Conseil de l'Europe, 1992. 103 p. / *Parliamentary Libraries and Information Services: a directory of the member legislatures of the European communities and the Council of Europe = Bibliothèques et services d'information parlementaires : Répertoire des organes législatifs des pays membres des Communautés européennes et du Conseil de l'Europe = Biblioteche e servizi di informazione parlamentari: Repertorio.* Edited and introduced by Dermot Englefield. Roma, Camera dei deputati, 1990. 477 p. (Bibliografica, 4) / *World Directory of National Parliamentary Libraries = Répertoire mondial des bibliothèques parlementaires nationales, 1989.* Ed. by Wolfgang Dietz under the auspices of the Section of Parliamentary Libraries, International Federation of Library Associations and Institutions. Bonn, Deutscher Bundestag, Verwaltungsbibliothek, 1989. 305 p.] *Documentation et bibliothèques*, 39 (3), 180–181. <https://doi.org/10.7202/1028761ar>

Tous droits réservés © Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED), 1993

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

**Bibliography of Bibliographic Services of European Parliamentary Libraries = Bibliographie der bibliographischen dienste europäischerparlamentarbibliotheken.** Compiled and introduced by Ernst Kohl on behalf of the European Center for Parliamentary Research and Documentation. Bonn, Deutscher Bundestag, Wissenschaftliche dienste, 1990. 93 p.

**Directory = Répertoire = Leitfaden.** Centre européen de recherche et de documentation parlementaires. Luxembourg, Parlement européen; Strasbourg, Conseil de l'Europe, 1992. 103 p.

**Parliamentary Libraries and Information Services: a directory of the member legislatures of the European communities and the Council of Europe = Bibliothèques et services d'information parlementaires: Répertoire des organes législatifs des pays membres des Communautés européennes et du Conseil de l'Europe = Biblioteche e servizi di informazione parlamentari: Repertorio.** Edited and introduced by Dermot Englefield. Roma, Camera dei deputati, 1990. 477 p. (Bibliografica, 4)

**World Directory of National Parliamentary Libraries = Répertoire mondial des bibliothèques parlementaires nationales, 1989.** Ed. by Wolfgang Dietz under the auspices of the Section of Parliamentary Libraries, International Federation of Library Associations and Institutions. Bonn, Deutscher Bundestag, Verwaltungsbibliothek, 1989. 305 p.

Le foisonnement de répertoires de bibliothèques parlementaires depuis une quinzaine d'années est l'indice que ces établissements documentaires ont de plus en plus besoin les uns des autres, qu'ils ne peuvent fonctionner d'une manière efficace en vase clos, que les ressources documentaires locales ne suffisent pas à répondre aux interrogations de leurs usagers et que les mêmes problèmes, se moquant des frontières, se posent dans différents pays et suscitent, parfois simultanément, observations, études et rapports. Aussi est-ce essentiel que, en pareille conjoncture, les bibliothécaires parlementaires des entités nationales et internationales puissent compter sur les collè-

gues et homologues d'autres institutions soeurs et sur les collections qu'on y a regroupées. Les quatre répertoires analysés ici sont des instruments irremplaçables pour ceux qui désirent s'appuyer sur des documents conservés en d'autres murs ou sur le savoir-faire et l'expérience de collectivités voisines ou lointaines.

La portée géographique des quatre publications va de la majorité des pays de la terre et de leurs bibliothèques parlementaires (le volume publié sous la direction de monsieur W. Dietz contient les fiches de 143 bibliothèques sur une possibilité de 185) à ceux qui sont regroupés au sein des Communautés européennes: monsieur Englefield présente 22 bibliothèques parlementaires nationales et trois d'organismes internationaux; pour sa part, monsieur E. Kohl décrit les services bibliographiques de 33 bibliothèques parlementaires (nationales ou internationales).

L'approche varie également entre les quatre titres. Le volume de monsieur Kohl, on vient d'y faire allusion, présente les services bibliographiques et parabibliographiques; le *Directory* est avant tout et surtout un annuaire téléphonique; les deux autres répertoires présentent les bibliothèques des assemblées en quelques pages.

Voyons les particularités de chacun.

La publication signalée en deuxième place au début du compte rendu, le *Directory*, constitue un annuaire téléphonique des fonctionnaires responsables de la recherche et de la documentation parlementaires. C'est dire qu'on y trouve non seulement le ou les conservateurs et bibliothécaires en chef mais également les administrateurs des services d'études, d'archives, d'information et d'autres services semblables. Le corps de l'ouvrage est, en fait, une liste par pays et par assemblée des principaux fonctionnaires liés aux domaines retenus, leur numéro de téléphone, les langues qu'ils parlent et comprennent. On trouvera les mêmes données pour le Parlement européen, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et celle de l'Union de l'Europe occidentale. Le volume est enrichi, au début, d'une présentation synthétique en trois langues du Centre européen de recherche et de docu-

mentation parlementaires, de ses travaux et de ses publications et, dans les dernières pages, de la liste des groupes de travail du Centre.

Ce répertoire est publié régulièrement depuis 1986. Au départ, 20 pays y étaient représentés. En 1992, on y voit apparaître les fonctionnaires tchécoslovaques, polonais et bulgares. Entre 1989 et 1991, Saint-Marin, la Finlande, la Hongrie et Chypre avaient été ajoutés. Cela fait un regroupement de 27 pays. On peut logiquement en conclure que la liste est prisee et utile.

Le volume publié sous la direction de monsieur Dermot Englefield, bibliothécaire de la Chambre des communes de Grande-Bretagne, constitue une deuxième édition d'un volume moins imposant paru en 1983 et ayant fait l'objet de tirages différents en français, en anglais et en allemand. La traduction française fut publiée sous le titre *Aperçu sur les services parlementaires de bibliothèques, documentation et information*.

La nouvelle édition, celle de 1990, suit le modèle ébauché sept ans plus tôt. Les renseignements sur chaque bibliothèque sont ordonnés sous dix intitulés: histoire, mandat, administration générale, personnel et organisation, service de bibliothèque, services de recherche, services spécialisés, publications, informatisation et archives parlementaires. L'auteur consacre entre quatre et cinq pages à chaque bibliothèque parlementaire nationale.

L'imposant volume publié grâce à la collaboration de la Chambre des députés d'Italie contient également les renseignements de base (adresse, numéro de téléphone, de télécopieur et de télex, heures d'ouverture) et une excellente synthèse signée par monsieur Englefield, laquelle constitue un aperçu des caractéristiques propres des bibliothèques d'assemblée et de parlement, de leurs activités, de leurs principales sources de documentation, de leur histoire, etc. L'article de monsieur Englefield devrait faire l'objet d'une diffusion indépendante du volume: il est rempli d'observations et décrit merveilleusement bien la réalité de ce type de bibliothèques.

Le répertoire publié sous la direction de monsieur E. Kohl, en chantier depuis la fin de 1986, retient en gros les mêmes pays et les mêmes bibliothèques que celui de monsieur Englefield. Cependant, l'objectif en est plus limité et, pourrait-on dire, plus proprement bibliothéconomique: signaler les bulletins bibliographiques conventionnels et les services modernes de même nature, mais s'appuyant sur la technologie contemporaine, des bibliothèques d'assemblée de 26 pays et de trois parlements internationaux.

L'auteur, lui-même directeur de la Bibliothèque du Bundestag allemand, présente, au total, 57 publications bibliographiques: listes de volume ou d'articles d'acquisition récente, bibliographies générales ou politiques, bibliographies thématiques et programmes de diffusion sélective. Dans chaque cas, il donne le titre de la publication dans la langue originale, il en propose, s'il y a lieu, une traduction anglaise, il identifie la collectivité-auteur, il en précise la périodicité et la date de naissance, il donne une évaluation du nombre de notices d'une livraison, il en décrit l'ordonnement, signale les règles de catalogage et d'indexation en usage et, enfin, il note la présence ou non de cumulés et de tables alphabétiques.

Comme monsieur Englefield, dans le volume présenté antérieurement, monsieur Kohl signe lui aussi une longue présentation dans laquelle il résume et synthétise les données recueillies chez ses correspondants. De plus, tout au long de son texte, on trouve développée une idée fort intéressante: dans une démocratie ouverte, la bibliothèque parlementaire ne devrait pas limiter ses services aux députés et au personnel de l'Assemblée, puisque l'élaboration des politiques est le fait de tous les citoyens et de tous les groupes. Aussi l'auteur conclut-il: la bibliothèque parlementaire devrait élargir sa diffusion d'informations, de documents de recherche et d'analyses à tous ceux qui contribuent à l'élaboration des politiques (p.xxiv). La position de monsieur Kohl pourrait faire l'objet de discussions animées en Amérique du Nord et dans beaucoup de pays européens, car la pratique observée est fort éloignée de sa vision.

Le dernier répertoire présenté ici, celui publié grâce à M. Wolfgang Dietz en

1989, est intéressant du fait de son histoire mais également en raison de son contenu.

L'idée de dresser une liste des bibliothèques parlementaires et administratives avait été lancée en 1949 au sein de la FIAB. (Fédération internationale des associations de bibliothèques et de bibliothécaires). Le projet ne fut pas réalisé. On le reprit en 1969, mais en prenant soin, cette fois, de le restreindre aux bibliothèques des assemblées. Dix ans plus tard, un questionnaire réduit aux questions essentielles était expédié aux parlements signalés dans une liste de l'Union interparlementaire (*World directory of parliaments*). On reçut alors 140 réponses, lesquelles servirent à la publication de la première édition parue en 1979. C'est dire combien le processus fut lent: trente ans séparent la proposition initiale de sa réalisation.

Côté contenu, le *Répertoire mondial des bibliothèques parlementaires nationales* offre beaucoup de données utiles: une liste des publications parlementaires de chacun des pays faisant l'objet d'une fiche (143 en 1989), une liste de publications sur la bibliothèque, une liste des publications de l'établissement documentaire, toute une série de données (21 catégories) allant de l'année de sa fondation à sa participation à la FIAB. en passant par le nombre d'employés, les crédits destinés à l'achat de la documentation et les différentes classes d'utilisateurs. Dans sa forme actuelle, le répertoire publié sous l'égide de la Fédération internationale et de la Section des bibliothèques parlementaires contient une foule d'informations susceptibles de servir d'éléments de comparaison dans le milieu relativement homogène des bibliothèques d'assemblée.

Avec ces quatre ouvrages de consultation, les bibliothécaires parlementaires européens et ceux appartenant à des parlements dits nationaux possèdent les données de base qui leur permettent de se joindre facilement, d'échanger des publications, de s'appuyer les uns sur les autres et même d'accéder aux collections sous la garde de leurs homologues. Les professionnels européens du milieu documentaire jalonnent périodiquement leur territoire de multiples façons (annuaire téléphonique, présentation de chacun des

établissements et de leur programme de diffusion bibliographique). Le répertoire de monsieur W. Dietz fournit les clés essentielles à qui veut entrer en communication avec l'une des 143 bibliothèques parlementaires y faisant l'objet d'une fiche.

Les réalisations présentées dans le présent compte rendu s'inscrivent dans le droit fil de la tradition bibliothéconomique. Les associations québécoises et canadiennes établissent des répertoires semblables. La publication toute récente de l'ASTED, *Répertoire des centres de documentation et des bibliothèques spécialisées et de recherche* (1992) est à inscrire au tableau comme les listes rapides de l'Aplic (Association des bibliothécaires parlementaires du Canada) qui circulent dans le réseau des bibliothèques des corps législatifs et comme la brochure intitulée *Les bibliothèques parlementaires du Canada* (1989). Monsieur Eugene Sheehy propose une centaine de titres de même nature dans la dixième édition du classique *Guide to reference books* (1986). Bref, partout les bibliothécaires préparent des instruments qui facilitent les communications entre eux et qui favorisent l'utilisation des collections dont ils ont la garde et la garde.

### Gaston Bernier

Bibliothèque de l'Assemblée nationale  
Québec

---

*Nabhan, Victor. Droit d'auteur et banques d'information dans l'Administration. Québec, Publications du Québec, 1992. x, 127 p.*

---

Depuis plusieurs années, les banques de données informatiques s'avèrent un mode fondamental et incontournable de traitement de l'information. L'efficacité de la recherche documentaire a été décuplée grâce à l'utilisation de ces instruments qui sont désormais au cœur des activités bibliothéconomiques. L'administration gouvernementale n'a évidemment pas échappé à ce phénomène. Une enquête menée par un comité interministériel sur les banques de données a permis de répertorier 360 banques de données gouvernementales, dont 85 % sont informatisées, mais le nombre réel de ces banques